L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 JUIN 1880. | 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 24 JUIN 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, une certaine portion de terre située dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Bayou St-Jean, Ursulines, Washington et l'Avenue Hagan.

Le Remède, le vrai Remède.

Le meilleur article que nous puissions insérer aujourd'hui, sur un sujet à propos duquel nous avons tant écrit, c'est la traduction d'une communication, adressée le 12 juillet 1875, au *N. O. Times*, par un homme qui occupe aujourd'hui un siége à la cour suprême de la Louisiane et qui a été d'un avis contraire à celui de l'honorable Président-juge de cette cour dans le dernier procès de la ville. Le factum porte une signature de fantaisie, mais c'était la signature ordinaire de l'auteur dans ses rapports écrits avec divers journaux de la ville, et beaucoup de gens la reconnaîtront. Cet homme, juge aujourd'hui, indiquait aux autorités de ville, dont la première alors était représentée par le maire Leeds, le vrai moyen d'échapper aux demandes toujours croissantes des créanciers, sans pour cela avoir recours au moyen de la répudiation, mais au fond c'était à peu près la même chose pour le cas où ces créanciers refuseraient impitoyablement d'entrer en arrangement avec la ville. Les suggestions sont savantes, raisonnables et honorables. C'est pour cela que nous les reproduisons aujourd'hui. Mais après les avoir lues, on ne pourra s'empêcher de s'écrier: *Quantum mutatus ab illo!* Voici cette communication fidèlement et servilement traduite:

Une grande et immédiate réduction du taux de la taxe est l'*alpha* et l'*omega* de toute politique et de toute économie politique en Louisiane, en ce qui concerne du moins les intérêts matériels du peuple.

La moitié de la taxe entière levée à la Nouvelle-Orléans est réservée au payement de l'intérêt de la dette publique. Il est clair, en conséquence, que s'il faut pourvoir à cet intérêt, aucune réduction de taxe n'est possible. Admettant la possibilité d'écourter de la moitié les dépenses de l'administration, *cela laisserait encore une taxe de 2 pour cent, ce qui ne procurerait pas un soulagement suffisant.*

Il est, en outre, apparent qu'avec la réduction nécessaire des assessements pour correspondre avec la baisse constante des valeurs, le taux de la taxe doit être augmenté. Je tiens de bonne autorité que par suite des réductions d'assessement déjà faites, si la taxe entière de ville était payée aujourd'hui comptant, cela laisserait encore un déficit d'un demi million dans les estimations de l'année.

L'intérêt et les dépenses restant une somme fixe, vous avez par conséquent: 1° une baisse constante dans les valeurs foncières, résultant du taux exorbitant de la taxe. 2° une augmentation constante du taux de la taxe résultant de la baisse dans les valeurs assessables. 3° une augmentation continue de la dette publique, résultant du déficit dans les collections, inévitable conséquence d'une taxe qui est au-dessus des forces payantes de la communauté.

Ces causes et effets réciproques, agissant et réagissant les uns sur les autres, ne peuvent conduire qu'à un résultat—la ruine commune du débiteur et du créancier, des propriétaires et des porteurs de bons.

Voilà des propositions ébouriffantes, mais il faut les regarder carrément en face. Le créancier public ne peut espérer d'échapper à sa part de la calamité publique commune. Dans notre conduite avec lui, nous ne soulevons aucune question de répudiation; nous présentons simplement le fait tout nu de l'impossibilité actuelle de payer, avec la certitude que toute tentative de payement ne pourra qu'aboutir à un échec et à une ruine ultérieure. Nous lui offrons en outre, l'espoir qu'une suspension temporaire, partielle ou totale, pourra conduire à une résurrection de nos ressources en restaurant notre solvabilité, et en nous mettant à même de faire face à nos justes obligations.

Il y a trois aspects sous lesquels il faut considérer la question: le premier, la morale; le second, l'économie politique, le troisième, la légalité. On peut considérer les deux premiers comme résolus par la nécessité, ou bien comme devant être ajournés ou laissés à nos successeurs.

Mais quand même nous arriverions à la conclusion qu'une suspension de payement serait juste et sage, beaucoup de gens pourraient encore prétendre que le créancier public a des remèdes légaux pour pouvoir épuiser non-seulement les biens actifs de la corporation, mais encore pour prendre la propriété entière des citoyens, en satisfaction de ses droits. *Théoriquement, cette monstrueuse proposition peut-être vraie, mais pratiquement elle est absolument sans force.*

L'affaire capitale de Rees contre la ville de Watertown, récemment décidée par la cour suprême des Etats-Unis, résout et établit cette question. Rees, créancier de la ville de Watertown, ayant obtenu un jugement contre elle d'une cour des Etats-Unis, voulut le mettre à exécution, ce qui ne put avoir lieu. Alors il demanda et obtint un *writ de mandamus*, ordonnant à la ville de lever une taxe pour satisfaire le jugement; mais avant que le writ put être remis ou servi, les membres du conseil de ville en majorité avaient donné leur démission, ce qui le laissa sans autorité pour lever une taxe, et ce qui battit le mandamus. Rees attendit qu'un autre Conseil fut élu, et alors il se procura un autre mandamus, mais encore la majorité du conseil fit défaut en renonçant à ses fonctions. Une élection spéciale fut alors ordonnée pour remplir les vacances dans le conseil, mais le peuple n'alla pas voter. Trois voix seulement furent données dans un ward, et l'homme pour qui on avait voté, refusa de prêter serment.

Dégoûté de l'inanitilité de ses efforts, Rees fit son bill en équité, exposant les faits qui précèdent et l'impuissance de tous les remèdes légaux, et demandant un décret qui donnât au marshall des Etats-Unis du district, le pouvoir de lever et de collecter une taxe suffisante pour payer le jugement.

La question de savoir si un pareil moyen serait accordé, a été peut-être aussi importante qu'aucune de celles qui aient jamais engagé l'attention de la cour suprême des Etats-Unis.

Dans la situation financière actuelle des villes de la Nlle-Orléans, New York, et de beaucoup d'autres corporations municipales dans les Etats-Unis, la permission d'employer un tel remède eut été l'équivalent d'une destruction absolue de toutes les valeurs dans leurs limites. Par exemple, la ville de la Nlle-Orléans, en addition à l'intérêt annuel de sa dette capitalisée, a une dette flottante échue de plusieurs millions, qui pourrait être achetée par de non-résidents, et poursuivie en exécution de jugement à la cour des Etats-Unis—soit par une procédure originale, soit en vertu de récents statuts pour transfert—afin de satisfaire des demandes qui requerraient immédiatement une taxe extraordinaire de 4 ou 5 pour 100.

Mais la cour suprême des Etats-Unis, a *décidé, contrairement à la demande, d'après des principes qui, je le crois avec confiance, sont établis pour toujours:*

1o. Que sur un jugement contre une corporation municipale, l'exécution ne peut être opérée sur la propriété d'aucun de ses habitants.

2. Que le pouvoir de taxer peut être exercé seulement par l'autorité législative, et qu'il n'a pas été étendu au judiciaire et que le judiciaire ne peut l'exercer.

3o. Que le droit d'un créancier à jugement d'une corporation municipale, est borné par ses remèdes légaux, soit par l'exécution contre les biens incorporés, soit par mandamus aux officiers incorporés compétents, leur ordonnant de lever une taxe pour le payement de la créance.

4° Que si le writ de mandamus manque d'exécution par la raison qu'il n'y a pas d'officiers [illegible] ... c'est un malheur pour le créancier, mais il n'a droit à aucun autre remède.

Le procédure ou plutôt la manière d'agir de la ville de Watertown a été embarrassée et pénible, mais elle a atteint le but. Cette manière peut, toutefois, être grandement simplifiée. Si la Législature abolit la présente corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans et la met en liquidation par des commissaires sans qu'il soit plus besoin d'élections d'officiers ministériels auxquels seuls le pouvoir de lever des taxes est confié, je voudrais bien savoir comment un mandamus pourrait opérer. La loi pourrait être déclarée inconstitutionnelle, mais il resterait toujours le fait obstiné qu'il n'y aurait pas d'officiers pour lever une taxe et le writ de mandamus n'a de vertu que pour forcer un officier à exécuter un devoir, ou à exercer un pouvoir à lui conféré par la loi.

D'autres remèdes également efficaces pourraient être aisément suggérés et tous seraient faciles à atteindre et à pratiquer, aussitôt que le peuple, par ses représentants dans la ville et dans le gouvernement d'Etat, serait arrivé à la conclusion qu'en vertu de la doctrine *salus populi, suprema lex*, (le salut du peuple est la première loi) *il est justifié à se protéger lui-même contre la rapacité de ses créanciers.*

Avant la discussion de l'affaire de Watertown, dans une série de communications modérées dans vos colonnes, j'ai suggéré la possibilité d'un pareil moyen de libération, sur les principes qui ont maintenant reçu la haute sanction de la Cour Suprême des Etats-Unis et je demande aujourd'hui la permission de conclure comme je concluais alors: "Qu'il ne soit pas compris que je propose ou conseille l'adoption de mesures semblables à celles qui sont indiquées. Je désire seulement montrer au peuple et spécialement aux créanciers de la ville de la Nlle-Orléans que, bien que le bénéfice de la loi de banqueroute des Etats-Unis ne soit pas accordé aux corporations municipales, il n'en existe pas moins pour nous un remède également efficace et identique dans ses résultats légaux; que ce remède est à notre portée et qu'il peut être invoqué si les créanciers de la ville manifestent une disposition à exercer une rapacité illégitime (*undue*) qui ferait obstacle aux justes mesures à prendre pour le soulagement de nos malheureux contribuables."

Que ces créanciers qui persécutent déjà la ville avec des procès faits sur des droits qu'on ne dispute pas, dans l'espoir, sans doute, de récolter d'injustes avantages sur des créanciers plus compatissants et plus tolérants, se rappellent le conseil adressé par Henri VIII aux docteurs rebelles d'Oxford, "non est bonum irritare crabones" ou par une tradition libre, "il n'est pas sûr de remuer un nid de frelons."

PHI.

Association des contribuables.

Cette association, dont le besoin se faisait vivement sentir, est définitivement constituée. Nous publions aujourd'hui le texte de sa charte dans une autre colonne et l'on verra par les noms des signataires ou des premiers incorporateurs, que c'est là une organisation sérieuse et parfaitement décidée à protéger sans distinction tous les intérêts contre les ambitions malsaines et impures dont la communauté presque tout entière est depuis longtemps la victime. La charte explique, du reste, en quelques mots, le but de l'association.

Ce but n'est pas d'encourager la résistance au payement des taxes, ni d'engager les contribuables à ne payer que le plus tard possible, mais de protéger la propriété contre toutes les taxes illégales, inconstitutionnelles ou oppressives; d'assurer la mise en vigueur des lois et des ordonnances existantes, relatives au bien être du peuple, et généralement de favoriser toutes les mesures calculées pour relever la valeur de la propriété foncière et de hâter le retour de la prospérité pour tous.

L'association sera représentée par un comité exécutif de 17 personnes, dont 9 suffiront pour former un quorum, et ce comité sera investi de tous les pouvoirs de la corporation pour l'expédition des affaires. Un pareil comité était absolument nécessaire, car il est plus facile, dans les cas pressés, de réunir 9 personnes que 100 ou 200, et les hommes qui ont été désignés pour en faire partie, nous plaisent beaucoup. En voici la liste nominale, à la tête de laquelle nous mettrons M. H. J. Rivet, président, les autres étant: MM. Charles T. Dugazon, J. A. Letten, Charles Lafitte, Joseph Bayle, Archibald Mitchell, Jean Schweitzer, A. D. Doriocourt, Edward Thompson, B. Saloy, W. A. Bienvenu, H. C. Miller, F. L. Richardson, Dr C. H. Tebault, John Fredericks, August Koops, Charles E. Schmidt, H. J. Rivet.

Ces noms inspireront une confiance générale et vaudront à l'Association de nombreuses adjonctions. Les contribuables de toutes les classes comprendront qu'il est de leur intérêt de faire cause commune avec cette Association qui est destinée à devenir leur meilleur soutien et peut-être leur protection unique. Les conditions d'admission sont faciles. Elles consistent à payer une piastre tout d'abord et ensuite un demi mill sur l'assessement de taxe chaque année, le troisième lundi de juin, pourvu que la contribution ne soit pas au-dessous d'une piastre ni au-dessus de vingt piastres en aucun cas, annuellement.

L'intérêt foncier étant aujourd'hui plus outrageusement attaqué qu'il ne l'a jamais été, le devoir de toute propriétaire et de tout contribuable est de se faire inscrire sans délai au bureau de l'Association rue Bienville No 36.

West End.—Le Nouveau Lac au West End le dispute au Fort Espagnol et si on entend une excellente musique dans ce dernier endroit, on donne aussi des concerts dans l'autre tous les soirs et l'on y voit, de plus, gratis, le professeur Marin, un des magiciens les plus distingués d'Amérique. Le jardin de West End est éclairé en entier par la lumière électrique et il s'y trouve des siéges pour recevoir 20,000 personnes. Ce jardin est flanqué d'une grande avenue ombragée où les promeneurs sont parfaitement à l'abri du soleil. Il ne faut pas oublier non plus que le prix de la course, aller et retour, n'est que de 15 cents.

Achetez vos Malles! Achetez vos valises à l'Etoile Rouge.

Payez de suite vos taxes de ville et évitez les frais. Il ne reste que quelques jours.

Voyage rapide par la voie de Louisville.—Le train de la ligne de Mobile part régulièrement tous les jours de la Nouvelle Orléans à 7 h. du matin, avec des **Pullman cars**, et via Mobile et Montgomery, jusqu'à Louisville sans changement de cars. Le train partant à 6 heures 10 minutes du soir a des sleepers de la Nouvelle-Orléans jusqu'à Nashville, Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio) sans changement. Le train partant à 4 heures et demie de l'après-midi par la route de Jackson, des **Pullman cars**, qui vont tout d'un trait, par la voie de Milan, et sans substitution, jusqu'à Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio). Les trains du soir par la route de Mobile et celle de Jackson ne changent de sleepers qu'une fois dans le trajet de la Nouvelle-Orléans aux principales villes de l'Est. Les trains des routes de Mobile et de Jackson partant le soir arrivent à New York, à 6 h. 45 m. du matin, le troisième matin après avoir quitté la Nouvelle-Orléans. Ne manquez donc pas de prendre vos billets par la voie de Louisville sur la Louisville and Great Southern Road. Pour les billets et tous les renseignements nécessaires, s'adresser au bureau des billets, coin Camp et Commune, ou à GEORGE L. CROSS, Agent des Passagers dans le Sud pour le Louisville and Nashville Railroad.

Les pantoufles Louis XV à l'Etoile Rouge.

M. Philip Werlein, 135 Canal, vendra à bon marché pour du comptant quelques excellents pianos Pleyel d'occasion qu'il a en magasin. Il appelle aussi l'attention sur ses célèbres pianos Chickering, Mathushek et Hale, qu'il garantit comme réellement parfaitement à l'humidité de notre climat. M. Werlein invite les personnes ayant besoin de pianos à venir examiner son assortiment.

Il ne reste que quelques jours pour payer vos taxes de ville sans frais.

Fevers.—C'est un fait admis que la fièvre jaune et les fièvres intermittentes et rémittentes qui l'accompagnent sont le résultat d'un sang empoisonné par la respiration d'un air infect. Il n'y a pas de remède connu qui purifiera le sang et promptement que la préparation de Warner "Safe Kidney and Liver Cure" qu'on prend en connexion avec les "Warner's Safe Pills."

La Cloche-quinine guérit la frisson et la fièvre [illegible].

[illegible] souliers solides, à [illegible]. L'Etoile Rouge.

De la Nouvelle-Orléans à New-York.

Correspondance particulière de L'ABEILLE.

New York, 20 juin 1880.

Le siècle actuel sera certainement le plus remarquable dans l'ère chrétienne pour la rapidité avec laquelle a avancé le progrès matériel. On peut dire que la science a supprimé la distance au moins pour la transmission de la pensée; elle l'a considérablement diminuée pour les communications personnelles et le transport des marchandises. Je me souviens qu'en 1866, je suis venu à New York de la Nouvelle-Orléans en cinq jours, mais j'ai dû changer neuf fois de train, et souvent parcourir à pied une certaine distance pour aller d'un convoi à l'autre. En 1869, on ne mettait plus que quatre jours et on ne changeait que deux ou trois fois de voiture; en 1873, le temps du trajet était réduit à trois jours et demi, et l'on ne changeait plus qu'une fois de voiture, à Louisville.

En 1878, le changement se faisait à Cincinnati et le trajet s'accomplissait en trois jours. Actuellement on peut aller de la Nouvelle Orléans à New-York en 61 heures avec un seul changement à Columbus. J'espère qu'à mon prochain voyage on pourra aller tout d'une traite sans quitter sa place, de la ville du Croissant à la ville impériale en 48 ou 50 heures, grâce aux perfectionnements incessants apportés dans les moyens de traction et aux efforts faits par les compagnies pour améliorer le service et supprimer les pertes de temps.

J'avais pris cette fois la ligne de Louisville et Nashville, désirant voir en passant cette partie du pays que je ne connaissais pas, et je n'ai eu qu'à m'applaudir de ma détermination. Notre trajet s'est effectué avec une régularité remarquable sans une minute de retard jusqu'à Bowling Green où nous avons dû attendre un train venant de Memphis qui était en retard. La route entre Mobile et Nashville est très agréable, la voie est en parfait état et le pays légèrement accidenté est intéressant à voir. A Oxmoor et à Birmingham, il y a des hauts fourneaux dans lesquels on travaille déjà sur une grande échelle le minerai de fer dont sont remplies les collines avoisinantes. Nashville que je n'avais jamais vue m'a paru une ville bien rustique; sans les quelques monuments qui la dominent, on dirait plutôt d'un grand village, dont les habitations seraient éparpillées sur une trop grande étendue.

Les trois lignes qui partent de la Nouvelle-Orléans se confondent en une seule avant d'arriver à Louisville. A partir de ce point la meilleure route à suivre est celle qui passe par Cincinnati, Columbus, le Pan Handle, Pittsburgh, Harrisburg et Philadelphie. A deux heures du matin, on nous a réveillés pour nous faire voir par un clair de lune magnifique les monts Alleghany; le spectacle était réellement féerique. De Columbus à Pittsburg, d'ailleurs, c'est une suite de sites admirables, le pays étant couvert de hautes collines encadrant des vallons qui m'ont rappelé ceux de la Normandie.

L'aspect de Pittsburgh avec ses milliers de cheminées vomissant des flammes et de la fumée, ses fourneaux incandescents, forme un contraste frappant avec la verdoyante contrée que le voyageur vient de traverser. On dirait qu'on passe subitement du paradis dans l'enfer. Pittsburgh n'est pas moins curieux à voir de nuit que de jour: vue de jour, cette ville m'a paru plus grande et plus importante que je ne le supposais, l'ayant toujours traversée de nuit.

Mon voyage s'est accompli sans incident digne d'être noté. Parti le mardi soir, 15 juin, à 6 heures 10 minutes, par la voie de Mobile, Nashville, Louisville et le Pan Handle, je suis arrivé à New-York le vendredi 18 juin à six heures 55 minutes du matin, après un trajet de 60 heures et trois quarts. Les nouveaux arrangements ont cela de bon que si l'on manque la correspondance à Cincinnati ou à Columbus, on ne perd que trois à quatre heures, et non plus 12 ou 24 comme autrefois.

Je ne vous dirai rien de New-York; l'émigration d'été y a commencé déjà, et il est parti par un seul train cinquante ministres qui, [illegible] leurs troupeaux, vont là où il plait à leurs ouailles d'aller passer l'été. Les églises fashionables à New-York ferment toutes pendant l'été; les grands magasins sont clos à six heures.

Il fait chaud à New York, mais c'est une chaleur sèche, très supportable, et les soirées sont fraîches et agréables. Le New York Hotel est plein comme toujours de gens du Sud, et la colonie louisianaise y est nombreuse. J'y ai remarqué M. Bradish Johnson, le sénateur Story, M. Brousseau, M. O'Brien, M. Gillman et plusieurs autres, ainsi qu'un certain nombre de dames. L'hôtel est toujours très bien tenu, et on peut y vivre très confortablement, car la table est excellente et la cave bien garnie de vins réellement de choix qui sont—chose rare aux Etats-Unis—vendus à des prix très modérés.

L'intérêt se concentre actuellement sur Cincinnati où sont déjà rendus tous les grands politiciens de New-York. Quand ma lettre arrivera, la partie sera engagée et je ne puis rien vous apprendre que le télégraphe ne vous ait déjà annoncé. Je m'embarquerai le 23, à cinq heures du soir, sur le *Canada*, et je ne saurai le nom des candidats démocrates qu'en arrivant en France. Quel que soit le candidat démocrate choisi, il me semble que la partie est belle et que, bien menée, la campagne électorale doit se terminer par la revanche si longtemps attendue de la démocratie nationale. Ma prochaine lettre sera datée de France et vous donnera mes impressions premières sur la situation politique du pays.

Au revoir.

F. L.

Si vous voulez que les professeurs et que la police soient payés allez à l'Hôtel de Ville et payez vos taxes. Il ne reste que quelques jours pour payer sans frais

Femme mal chaussée n'a pas d'élégance. L'Etoile Rouge.

Le chemin de fer du Sahara.—On annonce l'arrivée à Marseille du colonel Flatters, chef de la mission transsaharienne, venant d'Alger. Voici, d'après des renseignements qu'il a communiqués à un des amis du *Petit Marseillais*, un exposé sommaire de l'exploration:

"Le chemin de fer est possible sur un parcours de 200 kilomètres au sud d'Elgo'éa, c'est-à-dire jusqu'au 24e degré de latitude nord. Pour pouvoir pénétrer dans le Soudan, il y aura à parcourir de nombreuses étapes de vingt journées de marche en exploration. A travers la partie du Sahara déjà parcourue, à 900 kilomètres au sud d'Elgoléa, la mission n'est jamais restée trois jours sans eau.

"On a découvert un lac très poissonneux, et de la végétation. Le tamaris en plein Sahara atteint jusqu'à 3 mètres de circonférence. Le vent commence au sud-est le matin, tourne de gauche à droite et prend de la force jusqu'à deux heures du soir. Et après avoir passé par le sud et l'est il diminue de force dès qu'il a pris une direction nord-ouest. Le terrain sablonneux y est très dur, et pendant 80 kilomètres on a parcouru un terrain calcaire très dur sans végétation.

"Tout le pays est infesté de lézards et de vipères. La mission a constaté la présence d'animaux en grand nombre, antilopes, lièvres, mouflons, etc. Le sel coûte fort cher dans ces parages; 100 kil. coûtent la valeur de 4 esclaves, et chaque esclave a une valeur de 900 fr., ce qui ferait au total 3,600 fr., soit 36 fr. le kil. de sel. Voilà certes un beau fret de sortie pour les trains qui se lanceront à travers la mer saharienne!

"M. le colonel Flatters s'est assuré l'amitié des Touaregs à très bon marché, et il compte repartir au mois d'octobre prochain. Il se rend à Paris pour rendre compte de sa mission au ministre."

Avant de partir achetez vos souliers à l'Etoile Rouge.

—Le comité pour l'érection de la statue de M. Thiers à Saint-Germain a fixé l'inauguration qui en sera faite au dimanche 19 septembre.

D'accord avec l'administration municipale, il a décidé d'adresser des invitations aux membres du gouvernement, au Sénat, à la Chambre des députés, aux corps constitués et aux municipalités qui ont pris part à la souscription.

On se rappelle que l'Académie française a décidé, au mois de juillet dernier, d'assister à l'inauguration de cette statue, dont l'auteur est M. Antonin Mercié.

Les souliers d'enfant de l'Etoile Rouge.

Le comble de l'élégance: les souliers de l'Etoile Rouge.

La distribution des Drapeaux.

Le ministre de la guerre a définitivement arrêté les premières mesures relatives à la distribution des drapeaux qui aura lieu le 14 juillet sur le champ de courses de Longchamp et qui commencera sans doute à une heure de l'après-midi.

L'administration du garde-meuble de l'Etat fera élever à cent cinquante mètres de distance des tribunes et face à celles-ci trois pavillons: l'un, au centre, pour le président de la République, les ministres et le corps diplomatique; le deuxième et le troisième, à droite et à gauche du premier, pour les sénateurs et les députés. Le pavillon réservé au chef de l'Etat, aux membres du gouvernement et aux représentants des puissances étrangères aura une contenance de cent places: il sera entouré de galeries et ouvert du côté des tribunes ainsi que du côté des troupes qui seront disposées comme nous l'indiquerons plus loin. Ce pavillon central sera précédé d'une terrasse à laquelle on accédera par trois escaliers. Les deux pavillons des ailes auront chacun une contenance de quatre cents personnes.

Les drapeaux seront rangés derrière ces pavillons, du côté opposé aux tribunes et par conséquent du côté des troupes. Chaque porte-drapeau sera à côté de l'étendard destiné à son régiment.

Voici le nombre des drapeaux que l'on distribuera:

144 aux régiments d'infanterie de ligne;
1 au 25e bataillon de chasseurs à pied, pour l'ensemble des 30 bataillons;
4 aux régiments de zouaves;
3 aux régiments de tirailleurs algériens;
1 à la légion étrangère;
4 aux régiments du génie;
1 au régiment à pied de la garde républicaine;
1 à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr;
1 au régiment des sapeurs-pompiers de Paris;
1 au bataillon de gendarmerie mobile;
12 aux régiments de cuirassiers;
26 aux régiments de dragons;
20 aux régiments de chasseurs à cheval;
12 aux régiments de hussards;
4 aux régiments de chasseurs d'Afrique;
3 aux régiments de spahis;
38 aux régiments d'artillerie;
2 aux régiments de pontonniers;
1 au régiment à cheval de la garde républicaine;
1 à l'école d'application de cavalerie de Saumur;
1 au 19e escadron du train des équipages, pour l'ensemble des 20 escadrons;
145 aux régiments d'infanterie territoriale;
4 aux régiments d'infanterie de marine;
1 au régiment d'artillerie de marine.

Chacun de ces corps de troupe, sera représenté par une députation comprenant:

Le commandant du régiment;
Le capitaine;
Le porte-drapeau;
Un sous-officier;
Un caporal ou un brigadier;
Trois soldats.

Les officiers et hommes de troupe compris dans les députations seront en grande tenue; les officiers territoriaux auront toutefois que le képi et la tunique sans épaulettes; les hommes de troupe de l'armée territoriale seront en capote et képi. Les députations de troupe à cheval viendront à Paris et figureront à la cérémonie avec leurs chevaux, sauf celles d'Algérie, qui seront montées avec des chevaux arabes des régiments du gouvernement militaire de Paris. Les députations seront mises en route de manière à être à Paris le 12 au soir et elles n'en partiront que le 19. Les hommes de troupe de l'armée territoriale désignés pour faire partie des députations seront choisis sur leur demande et toucheront les allocations réglementaires pendant leur voyage ainsi que pendant leur séjour à Paris.

Les députations, moins le porte-drapeau, dont nous avons déjà indiqué la place, formeront une seule colonne devant les pavillons réservés au gouvernement et au Parlement. Elles seront groupées par corps d'armée chaque commandant de corps d'armée à cheval, ayant près de lui son aide de camp et quatre officiers élèves de l'école supérieure de guerre, en tête des députations des régiments du corps d'armée. Le gouverneur militaire de Paris aura derrière lui les députations des corps de troupe qui n'appartiennent à aucun corps d'armée.

Les officiers sans troupe, les officiers de réserve, les officiers de l'armée territoriale, les élèves de l'école de médecine et de pharmacie de l'armée, les élèves de l'école polytechnique, etc., prendront place à droite des pavillons.

Les élèves des lycées, colléges et autres écoles relevant du ministre de l'instruction publique seront groupés à gauche des tribunes.

Des places seront réservées sans doute à droite des tribunes pour les sociétés de tir, de gymnastique et autres, qui en feraient la demande, et nous croyons bon de prévenir celles de ces sociétés qui sollicitent cette faveur de se hâter afin que l'état-major puisse leur donner satisfaction.

Les troupes du gouvernement militaire de Paris seront disposées en arrière des pavillons.

L'infanterie formera trois lignes parallèles.

La cavalerie sera sur une seule ligne tant en bataille qu'en colonne derrière la troisième ligne d'infanterie.

L'artillerie, fractionnée en deux masses, encadrera à droite et à gauche les lignes d'infanterie et de cavalerie.

La solennité commencera par la distribution des drapeaux.

Chaque députation s'approchera successivement du pavillon où se tiendra le président de la République, en même temps que le porte-drapeau. Le chef de l'Etat remettra au commandant du régiment le drapeau destiné à sa troupe. La députation se retirera ensuite. Les drapeaux des régiments qui seront présents à la revue seront immédiatement reconnus et défileront à leur place de bataille. Les autres députations iront reprendre l'emplacement qu'elles avaient précédemment.

Le ministre de la guerre passera alors la revue des députations, puis celle des lignes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie et viendra ensuite s'établir avec son état-major devant les tribunes, face aux pavillons du gouvernement et du Parlement, de manière que les troupes défilent entre le président de la République et lui.

Les députations avec leurs drapeaux commenceront le défilé par corps d'armée, chaque commandant de corps d'armée à la tête des députations des troupes placées sous ses ordres.

Le défilé aura lieu devant le chef de l'Etat, qui recevra le salut des officiers de tous grades et des drapeaux.

Les députations iront ensuite se placer, moitié à droite des tribunes, moitié à gauche des pavillons, et le défilé continuera par l'infanterie, puis par l'artillerie, pour se terminer par la cavalerie.

Toutes les dispositions que nous venons d'indiquer seront complétées par des instructions ultérieures.

Beaucoup de souliers pour peu d'argent à l'Etoile Rouge.

Si vous voulez un ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou une table commune de cuisine; si vous voulez un plat, vous trouverez tout cela également à bas prix à l'enseigne du Golden Eagle, Au coin des rues Remparts et Perdido.

Elections législatives.

(Résultats complémentaires)

Finistère.

3e Circonscription de Brest.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, monarchiste, élu...... 8,778 voix
M. Glaizot, républicain...... 4,242 —

En remplacement de M. de Kerjégu, conservateur, décédé.

Haute-Vienne.

3e Circonscription de Limoges.

M. Perricaud, maire de Limoges, républicain, élu.... 9,346 voix

En remplacement de M. Ninard, républicain, élu sénateur.

Arrondissement de Rochechouart.

M. le docteur Pouliot, républicain, élu...... 6,553 voix

En remplacement de M. Codet, républicain, décédé.

Le comble de l'aisance: — Le chaussures de l'Etoile Rouge.

—On va prochainement construire un nouveau théâtre d'opéra à New York. Le capital nécessaire de 600,000 dollars est couvert par souscription.

Cela n'a rien d'étonnant dans un pays où Capoul a gagné, en quelques mois, 250,000 fr.—qu'il a rapportés, ce qui est bien plus fort.

Décédée, hier matin, à 4 heures et quart, Dame JOHN KILSHAW, née ANTONIA LAFITTE. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Lafitte et Kilshaw, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de son père, No 242 rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

CAMORS—Décédé mardi, 22 juin 1880, à l'âge de 26 ans et 10 mois, JOSEPH CAMORS, natif de la Nlle-Orléans.

Les journaux de Bâton-Rouge sont priés de reproduire cet avis.

Décédé, hier, à cinq heures du matin, à l'âge de 9 ans et 6 mois, EDMOND JEAN BAPTISTE WINLING, fils de François Joseph Winling et de Joséphine Justin. Les amis et connaissances des familles sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu CE MATIN, à dix heures. Le convoi partira de la dernière résidence coin Dumaine et Prieur.

Décédée, hier à six heures du matin, à l'âge de [illegible] mois, MARIE LOUISE GABRIELLE VERGEZ, fille de Justin Vergez et de Louise Cowaret. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à deux heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 188, rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne.

SERVICE FUNEBRE.

Une messe de Requiem sera célébrée VENDREDI, le 25 juin, à 6 1/2 heures à l'église Saint-Etienne, Napoleon Avenue, pour le repos de l'âme de feue FÉLICITÉ RAYMOND, épouse de PASCAL SERVAT. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de son époux et de ses enfants.

22juin—2f

AVIS.

JN BONNOT, gardien, du Cimetière St Louis, rue Esplanade, prévient le public que les Marguilliers de l'Eglise St Louis ont fait construire des fours dans le susdit cimetière qu'ils vendront aux demandeurs à des prix modérés, en s'adressant au cimetière ou à son établissement de pompes funèbres, No 45 rue Ste Anne, entre Chartres et Royale. On y trouvera également tout ce qui concerne les enterrements, tels que: Corbillards et Voitures de première classe, pour visites, soirées et mariages, le tout à des prix modérés.

20 juin—1mMaJD

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hotel de Ville, 24 juin 1880.

TOUTES les personnes intéressées à la livraison au port, à la vente ou à la transmission des différentes marchandises débarquées sur les wharfs ou sur la levée, sont priées de vouloir bien, par l'entremise de comités désignés par elles, conférer avec le Conseil de Ville, en comité général, JEUDI, le 24 courant, à midi, au cabinet du maire, relativement à d'importantes ordonnances destinées à réglementer la transmission des dites marchandises.

ALFRED H. ISAACSON, Maire par intérim.

24 juin—1f

Bureaux de la compagnie des Water-works de la Nouvelle-Orléans, coin des rues St. Charles et Perdido.—Conformément à la section 6 de la charte, l'élection annuelle pour directeurs de cette compagnie aura lieu à ce bureau, le LUNDI 5 juillet 1880, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.

N. Orléans, 23 juin 1880. 24 juin—au 5 juil.

Office of Importers' Bonded Warehouse Co.—Coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 22 juin 1880.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu à ce bureau, le LUNDI 5 juillet 1880, de midi à une heure P. M.

HENRY TREMOULET, Président.

23 juin—au 5 juil

Bureau de la New Orleans City Rail Road Company.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1880.—A la réunion régulière du Conseil de Direction tenue le 9 du courant, il a été déclaré un dividende de deux pour cent, à prendre sur les gains du chemin pendant les trois derniers mois, payable aux actionnaires le 12 juillet prochain. Tout transfert d'actions opéré dans les livres qui précéderont cette date se fera en dehors du dividende.

J. M. DEMAREST, Secrétaire par intérim.

23 juin—15f

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice—Casernes et Versailles.—L'Assemblée Générale Trimestrielle et obligatoire de cette Société aura lieu JEUDI, le 24 courant, à 6 heures et demie P. M., dans la salle ordinaire de la Société.

Par ordre du Président,

F. D. SEGHERS.

E. A. PEYROUX, Secrétaire. 23juin—3f

MISSISSIPPI MILITARY INSTITUTE,

PASSE CHRISTIAN.

La session d'été commence le 1er juillet 1880.
Pour renseignements s'adresser à
E. H. MURFEE, surintendant.

23 juin—7f—1f1

RAPPORT SUR LA SITUATION

—DE LA—

State National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,
Etat de la Louisiane,
A LA CLOTURE DES AFFAIRES,
VENDREDI, 11 JUIN 1880.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,062,370 50
Surtiré		90 74
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		264,702 72
Actif ancien, compte spécial		79,545 57
Dû par agents de réserve approuvés		111,488 60
Dû par d'autres banques nationales		7,328 59
Dû par banques d'Etat et banquiers		173,322 67
Propriétés foncières		70,000 00
Dépenses courantes et taxes payées		32,698 41
Echanges pour Clearing-House	$91,002 06	
Billets d'autres banques	18,981 00	
Monnaie fractionnaire (y compris les nickels)	56 66	
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	104,928 00	
Billets legal-tender	266,997 00	475,964 74
Fonds de rachat avec le trésor des E.-U., 5 p. et de la circulation		2,250 00
Total		$2,329,552 55

PASSIF.

Capital payé		$425,000 00
Excédent de Fonds		88,000 00
Profits non-divisés		182,590 37
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dividendes non payés		10,788 91
Dépôts individuels sujets à être retirés sur chèques	$1,436,715 05	
Certificats de dépôts sur demande	450 00	
Chèques certifiés	25,274 18	1,462,439 23
Dû à d'autres banques nationales		42,369 77
Dûs à des banques d'Etat et à des banquiers		73,369 77
Total		$2,329,552 55

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS.

Je, J. B. Jarreau, agissant comme caissier de la Banque ci-dessus, jure solennellement que l'exposé ci-dessus est exact et vrai, au mieux de ma connaissance.

J. B. JARREAU, Agissant comme Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce 21e jour de juin 1880,

THEO. GUYOL, Notaire.

Pour copie conforme:
ALF MOULTON,
JULIUS VAIRIN, } Directeurs.
S. HERNSHEIM.

23 juin—3f

TAPIS ET COUVERTURES

Nettoyés et remis à neuf par un procédé tout nouveau et au moyen de la vapeur. Tapis de salons et autres enlevés dans le plus bref délai, emmagasinés pendant l'été et reposés pour l'hiver. Pleine et entière sécurité fournie aux familles qui honoreront le soussigné de leur confiance. Tout ordre laissé à la maison principale, rue du Canal, No 195, ou à la succursale, rue des Magasins, No 640, sera exécuté avec soin et promptitude.

20mai—1m J. S. HERRELIN.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle Orléans.

Devant moi, Antoine Doriocourt, notaire dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, et, en la présence des soussignés témoins, ont comparu le Dr Henry Bayon, J. A. Letten, T. A. Ryan, John Schweitzer, Bertrand Saloy, Frank L. Richardson, John Frederick, Flavius Lebesque, Charles Lafitte, Archibald Mitchell, Edward Thompson, Henry C. Miller, C. H. Tebault, Aug. Koops, H. J. Rivet, A. D. Doriocourt, Chas. E. Schmidt, Chas T. Dugazon, Joseph Bayle, W. A. Bienvenu et les autres signataires, tous de cette ville—

Lesquels ont respectueusement déclaré que, s'étant des dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations pour la protection de la vie et de la propriété, et dans un but littéraire, scientifique, religieux et charitable, et désirant acquérir pour eux-mêmes et leurs associés et successeurs les droits et privilèges d'une corporation et d'un corps politique, conformément à la loi, ils ont pris l'engagement et sont convenus, et par les présentes prennent l'engagement et conviennent, se liant eux-mêmes et tous ceux qui par la suite pourraient s'associer à eux, de se former en une corporation dans le but et pour l'objet ci-après énoncés, en vertu des articles et stipulations qui suivent, savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le but de cette corporation est: de décourager toute résistance ou lenteur au paiement des taxes légales, de protéger la propriété contre l'impôt illégal, inconstitutionnel ou oppressif; d'assurer l'application efficace des lois et ordonnances en vigueur actuellement relatives au bien-être du peuple, et en général de favoriser toutes les mesures destinées à accroître la valeur de la propriété foncière et à développer la prospérité de la ville.

ARTICLE DEUX.

Pour réaliser le but de cette association, tous les membres qui en font partie ou qui y seront admis dans la suite, devront en signant la charte payer la somme d'un dollar; il paiera en outre un demi-mill annuellement sur la valeur de sa propriété, d'après l'assessment. La dite contribution devra être acquittée le troisième lundi de juin, chaque année; il est bien entendu qu'elle ne devra pas être inférieure à un dollar, ni excéder vingt dollars par an.

ARTICLE TROIS.

La dite corporation sera connue et désignée sous le nom de: Association des Contribuables de la Nouvelle-Orléans. Elle existera et se perpétuera pendant une période de vingt cinq ans, à partir de la date de la présente charte. Elle aura le pouvoir et l'autorité de contracter, poursuivre et être poursuivie judiciairement, recevoir, détenir, acquérir, vendre, aussi bien que louer à bail ou autrement, des propriétés mobilières, immobilières et mixtes, de toute nature, ainsi qu'elle le jugera convenable, la valeur des dites propriétés ne devant jamais excéder toute cent mille piastres, en vertu de telles ordonnances et de tels règlements que le Comité Exécutif jugera nécessaires d'édicter pour la bonne administration, la protection et le gouvernement des affaires de la dite corporation, laquelle aura également le pouvoir de réviser et d'amender les dits règlements et ordonnances.

ARTICLE QUATRE.

Le domicile de la dite Corporation est établi à la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, et toutes assignations ou autres pièces légales devront être portées au président de la dite Corporation.

ARTICLE CINQ.

Tous les pouvoirs d'incorporer de la dite corporation seront délégués à un comité qui sera nommé: "Le Comité Exécutif" est composé de dix sept membres de la dite corporation, neuf desquels constitueront un quorum pour l'expédition des affaires.

Le dit comité sera élu annuellement le premier LUNDI du mois de décembre, et une majorité des votes donnés sera requise pour qu'il y ait élection. A la première réunion des membres de la corporation, le second LUNDI de décembre, ils éliront président un de leurs qui remplira ses fonctions jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur.

Ils auront faculté de nommer tels officiers ou sous-comités qu'ils jugeront nécessaire. Toute vacance qui se produira dans les rangs du Comité Exécutif, sera remplie par une élection que tiendront les autres membres du dit Comité Exécutif et qui auront plein pouvoir de passer des règlements, de modifier ou d'amender la constitution ainsi qu'il le jugera convenable pour la direction de la dite corporation. Il sera du devoir du président de donner avis, au moins 14 jours préalablement et dans deux feuilles publiques de cette ville, de chaque élection qui aura lieu en vertu de cet article.

ARTICLE SIX.

Pour l'année courante et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et prennent qualité à l'élection qui aura lieu le 6 décembre 1880, les membres dont les noms suivent constitueront le comité exécutif de la dite corporation, avec M. H. J. Rivet, comme président: Charles T. Dugazon, J. A. Letten, Chas. Lafitte, Joseph Bayle, Archibald Mitchell, Jean Schweitzer, A. D. Doriocourt, Edward Thompson, B. Saloy, W. A. Bienvenu, Henri C. Miller, Frank L. Richardson, Dr C. H. Tebault, John Fredericks, Aug. Koops, Chas. E. Schmidt, H. J. Rivet.

ARTICLE SEPT.

Dans le cas où l'élection du Comité Exécutif n'aurait pas lieu le jour désigné, comme il est dit plus haut, le Président en fixera un autre dans les dix jours qui suivront, et en donnera avis dans deux feuilles publiées en cette ville.

ARTICLE HUIT.

Aucun membre de cette Association ne sera en quelque façon que ce soit responsable pour aucun manquement, des contrats ou des erreurs de la corporation au delà des quotités convenues de payer ci-dessus.

ARTICLE NEUF.

Les membres de cette corporation, à toute assemblée générale convoquée pour cet objet, et après avoir donné avis vingt jours au préalable dans deux journaux de cette ville, auront le pouvoir d'apporter toutes les modifications ou tous les changements qu'ils désireront à cet acte d'incorporation, de la façon indiquée par la section No 679 des Statuts Révisés de l'Etat, ou de dissoudre l'association avec l'assentiment des trois-quarts des membres de la dite association présents à cette assemblée.

ARTICLE DIX.

Toute demande de devenir membre de l'association devra être faite par écrit et sera soumise au Comité Exécutif.

ARTICLE ONZE.

Le président convoquera cette association à des assemblées générales trimestrielles qui auront lieu les premiers lundis de décembre, mars, juin et septembre de chaque année pour l'expédition des affaires générales et pour recevoir les rapports des comités généraux.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans dans mon bureau, ce 16me jour de juin dix huit cent quatre vingt, en présence de MM André Doriocourt je. et Pierre G. Labarre, témoins compétents qui ont signé avec les comparants et moi, notaire, après lecture.

Original signé: Dr H. Bayon, J. A. Letten, T. A. Ryan, J. Schweitzer, B. Saloy, Frank L. Richardson, F. Lebesque, John Frederick, H. J. Rivet, Chas. E. Schmidt, Joseph Bayle, Chas. Lafitte, Archibald Mitchell, Edward Thompson, Henry C. Miller, C. H. Tebault, Chas. T. Dugazon, A. D. Doriocourt, W. A. Bienvenu, Aug. Koops, et autres.

ANDRÉ DORIOCOURT, Jr.,
PIERRE G. LABARRE.
ANT. DORIOCOURT, notaire.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1880.

L'acte d'incorporation qui précède m'ayant été soumis pour examen quant à sa légalité, je suis d'avis que le but et l'objet de corporation spécifiés dans ledit acte sont légaux et qu'aucune des clauses contenues ci-dedans ne sont contraires à la loi.

JOHN J. FINNEY,
Avocat de District pour le Premier District Judiciaire.

Je, soussigné, Conservateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que la Charte qui précède de l'Association des Contribuables de la Nouvelle-Orléans, a été ce jour enregistrée dans ce bureau, dans le livre 152, Folio 452, etc.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1880.

{Sceau} J. G. RICHARDSON, Député-Conservateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie véritable de la Charte originale de l'Association des Contribuables de la Nouvelle-Orléans, du certificat de l'avocat de District, et du certificat du Conservateur des Hypothèques enregistré dans mon bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de mon bureau à la Nlle-Orléans, ce 17 juin 1880.

{Sceau} ANTOINE DORIOCOURT, Notaire.

Des copies de la Charte seront fournies et des informations données en s'adressant au Secrétaire de l'Association, 36 rue Bienville.

24juin—24 25 27

L'association existant sous la raison sociale de ALBERT & REINERTH est ce jour—1er juin 1880—dissoute d'un commun accord. Wm. Reinerth ayant acheté l'intérêt de E. A. Albert continuera à l'ancien local, No 30 rue de Chartres, coin Dumaine, pour son propre compte sous le nom de Wm Reinerth, qui est chargé de la liquidation des affaires de l'ancienne maison.

WM. REINERTH,
E. A. ALBERT.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1880.

Me référant à ce qui précède, je prends plaisir à recommander M. Reinerth à mes anciens amis, ainsi qu'à solliciter pour lui la continuation des ordres de la campagne et de la ville, qui ont été si libéralement prodigués à l'ancienne maison de Albert & Reinerth.

E. A. ALBERT.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1880.
20 juin—7f

Vins de la Californie

Reçu par chemin de fer directement:

500 gallons Vin Rouge San Fandel No 1.
1500 " " No 2.
1000 " Claret.

Aussi, des Vins du Missouri, Concord et Catawba.

J'ai reçu ces Vins expressément pour familles et vendrai à 70 cts, 75 cts et 80 cts le gallon.

Livraison à domicile, sans frais.

A. N. TOURNÉ, 19 rue Royale

20 juin—2f

BASIL BARÈS, depuis nombre d'années employé de L. Grunewald a l'honneur d'informer ses amis et le public que l'on peut le trouver au magasin de pianos et musique de Junius Hart, No 191 rue du Canal, coin Bourgogne, où il donnera son attention spéciale aux réparations de pianos et orgues, accords de pianos à des prix réduits, musique fournie pour soirées et bals. Les ordres peuvent être laissés également à sa résidence No 262 rue des Remparts, entre Ursulines et St Philippe.

N. B.—Tous les ordres de la campagne seront promptement exécutés. 20 juin—1m—DMaoJ.

A Vendre,

DES CHAUDIÈRES A SUCRE de toutes grandeurs, de 46 à 84 pouces de diamètre.

F. A. LULING, Luling Station, P. O. Paroisse St-Charles, Lne.

mai—6m MaJD

Chemises Françaises

—CHEZ—

B. SEMBRE,

COIN ST LOUIS ET ROYALE.

Reçu par le steamer ST LOUIS, un magnifique assortiment de

Chemises Parisiennes,

Chemises blanches tout toile et devant toile, avec ou sans cols, tous les genres, toutes les grandeurs.

CHEMISES PERCALE, couleur
MANCHETTES, FAUX COLS,
DEVANTS DE CHEMISES, extra longs,
CHAUSSETTES, MOUCHOIRS,
CRAVATES, PARAPLUIES,

Gilets de peau, Caleçons à toile et coton, Caleçons de bains, Bonneterie, Parfumerie, Porte-monnaie.

Articles pour Dames, tels que:

MITAINES soie et fil d'Ecosse, GANTS de fil, EVENTAILS, PARASOLS, BIJOUTERIE, JAIS,

CORSETS FRANÇAIS,
Article splendide, $1,50 seulement.

BAS pour femmes et fillettes, écrus, blanc, Balbrigan, fantaisie.

MERCERIE AU COMPLET.

Spécialité de Voitures pour enfants, JOUETS, POUPÉES,

HAMACS MEXICAINS, Et. grandeur.

Toutes ces marchandises seront vendues à très léger bénéfice.

Je prie respectueusement le public de venir s'assurer de la modicité de mes prix.

OCCASION MAGNIFIQUE

Un bel article en CHEMISES FRANÇAISES vendu $18 la douz. valant $24.

23 mai—1mDMaJ

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Révolution! Révolution!
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.

LES plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire."—J'expose la médaille que m'ont valu mes succès. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.

Les prix les plus réduits de la ville.

City Dental Rooms, 150 rue du Canal
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des colléges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 janv

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 --- DAUPHINE --- 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
18nov1880

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
180 --- Esplanade --- 180
Près Rempart.
Mnai—1m D MaJ

Dr E. BURGUNDER, Dentiste,
258 ......Chartres...... 258
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts. pièces artificielles et plombage de $1 à $5 par dent. suivant la sorte. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent.
De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en mains et achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 34.
27mai—tlj

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES reçues par les derniers arrivages:

Mémoires du Prince de Metternich, 2 vol. in 8°	$7 00
Mémoires de Mme de Rémusat 3 vol. in 8°	9 00
Chandineux (Mme Claire)—La Dot Réglementaire	1 25
Lindau—Peines Perdues	1 25
Eugène Fairre—Deux Greenons	1 25
Boisgobey—L'Héritage de Jean Tourniquet	1 25
Houssaye—La Couronne de Bleuet	1 25
Boisgobey—Le Rhin au Mil	1 25
Delpit A.—Le Mariage d'Odette	1 50
Lacretelle—Mésalliance	1 25
Richebourg—Un Calvaire	1 00
A. Dumas—La Question du Divorce	1 25
Le Père Didon, de l'Ordre de St-Dominique—Indissolubilité et Divorce	2 00
Maxime K. Un Essai d'Empire au Mexique	1 40

PAPIERS PEINTS.
Livres Classiques Français et Américains.
ARTICLES POUR BUREAUX.
Abonnements à la lecture,
PRIX REDUITS!!!
6mai—

GRAND BAZAR
D'HABITS et de LINGE FAIT
—DE—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
NOUS OUVRIRONS
MARDI, 18 MAI 1880,
le plus grand assortiment d'habits en alpacas de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait
de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de
CHEMISES.
Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres fabricants.

LINGE DE DESSOUS
—ET—
BONNETERIE.
Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 18mai—

Les soussignés ont ce jour formé une société en cette ville sous la raison sociale de A. E. BIGNON & CIE, dans le but de faire des affaires de courtage pour les ventes et achats de coton.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1880.

A. E. BIGNON,
G. CARRIERE,
C. HANSON.

25 mai—1m—MarJ.D

A vendre

A l'amiable, la PHARMACIE située rue de Chartres, No 149. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. Si d'ici au 30 courant, elle n'est pas vendue à l'amiable, elle le sera à l'encan par l'entremise de MM. Spear & Beudier.

26 juin—au 30 juin

A LOUER.

La MAISON No 33 rue St Philippe, coin Chartres. S'adresser rue Bourbon No 114, près Toulouse. 17 juin—

Onzième Célébration Annuelle
—DU—
QUATRE DE JUILLET,
Grande Exhibition Pyrotechnique,
Concert en plein air et Bal
—PAR—
L'Association de Bienfaisance des Commis,
AUX FAIR GROUNDS,
DIMANCHE, 4 JUILLET 1880.
Entrée .... 50 cents

Les dames ne seront admises qu'avec des invitations. On peut se procurer des invitations en s'adressant aux membres ou à la Boîte de Poste (Lock Box, 1786).

Des propositions cachetées pour les Barres, le Restaurant, &c., seront reçues par J. C. SMITH, 22 rue St-Charles, jusqu'au 30 de ce mois.

13 juin—13sadjuil

AVANT
DE PARTIR
POUR LES
Villes de Bains,
Où vous trouverez difficilement à vous chausser à votre goût et à des prix raisonnables
Faites Emplette
DE VOTRE
CHAUSSURE
À L'ETOILE ROUGE À L'ETOILE ROUGE À L'ETOILE ROUGE

La Grande Maison du Bon Marché Extraordinaire
COIN CANAL ET BARONNE.
ARTHUR DURIEU, Propriétaire.
5 juin—

LA CONFIANCE,
de PARIS, France.
Compagnie d'Assurance contre l'Incendie.
Organisée en 1844.

Bureau rue Favart No 2. — Branche aux Etats-Unis. Département du Sud. 130 rue Commune. Nouvelle-Orléans.

Président du Conseil d'Administration.
M. Declerc, Sénateur, ancien Ministre des Finances.

E. Burkhardt ..... Président
Chas. Maury ..... Vice-Président.

Directeurs à New-York.
M. Geo. C. Magoun, de la maison Kender, Peabody & Co.
.. Richd Butler, .. Howard, Sanger & Co.
.. Eugène Kelly, .. Eugène Kelly & Co.
Louis de Bébian, General Transatlantic S. S. Co.

Total de l'actif de la Compagnie au 31 décembre 1879.
Fcs. 39,479,311 10 — $7,895,862 22

—Branches aux Etats-Unis.—
Situation au 31 décembre 1879.

—ACTIF—

Déposé en bons des Etats-Unis à 4 p. cts	$532,510 00
Déposé en banque	30,567 24
Primes en voie de collection	23,556 88
Total de l'actif	$586,634 12

—PASSIF—

Réserves pour risques en cours	$111,568 23
Pertes non payées	21,270 23
Commissions dûes aux agents	1,767 65
Total du passif	$134,606 10
Excédant	452,028 02

—Références—
M. le Vicomte P. d'Abzac, Consul de France.
MM.
A. Carrière & Sons, Smith Bros & Co.,
A. Rochereau & Co, J. L. Phipps & Co.,
E. Marquese & Co, P. Poursine,
Schmidt & Ziegler, Delvaille & Lapeyre,
S. H. Kennedy, Président de la Banque de l'Etat.
F. Limet, Editeur de l'Abeille.

DÉPARTEMENT DU SUD.
COLOMB, RAIMONDY & CO,
H. C. COLOMB, RODOLPHE RAIMONDY, F. GORDON
Agents-Généraux,
130 rue Commune.
(Bâtisse de la Banque Nationale de la Louisiane.)
17 juin—7f—1m—DMarJ PP.

Réclamations Françaises.

LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à

J. G. EUSTIS, Commissaire des Etats-Unis 26 rue Carondelet. P. O. boîte 2687.

20 avril 3 m

WEST END
JOUR EXTRA:
Vendredi, 25 Juin 1880.
Grande Représentation Complémentaire
OFFERTE AU
Prof. MARIN,
Le magicien renommé dans le monde entier.
Souvenez-vous: Entrée gratuite pour tous.
J. S. GOLDSMITH, Directeur.
La représentation commencera à 8 heures P. M.
AUSSI
Grands Concerts
EN PLEIN AIR,
TOUS LES SOIRS
—AU—
JARDIN WEST END,
De 5 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures du soir,
PAR LA CÉLÈBRE
BANDE MILITAIRE
—DU—
PROFESSEUR SPORER,
Comprenant Vingt-cinq des plus Grands Artistes du Pays, avec les
Magnifiques Lumières Electriques.
De bons siéges pour VINGT MILLE PERSONNES et une promenade sur l'Avenue Ombragée deux mille deux cents pieds de longueur.
Les trains partent du coin des rues Canal et Carondelet.
Souvenez-vous: Billets aller et retour seulement QUINZE CENTS:
15juin— C. R. EVANS, Surintendant.

POUR LE WEST END.
A PARTIR de SAMEDI, 19 juin 1880, les trains partiront des rues Canal et Carondelet pour le
WEST END,
à 6.15 A. M., 7 A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 P. M., 3.30 P. M., 4 P. M., ensuite toutes les VINGT MINUTES.
Le dernier train de la ville, 10.15 P. M.; dernier train de West End 11 P. M.
BILLETS D'ALLER ET DE RETOUR, SEULEMENT 15 CENTS.
Les trains partiront tous les quarts d'heure les dimanches dans l'après midi.
La fontaine est arrivée et sera installée incessamment.
C. R. EVANS, Surintendant.
19 juin—

PROMENADE CONCERT
—AU—
SPANISH FORT
Chaque Soir.
Trains toutes les 20 minutes après 5 heures.
7 mai—2m

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1880.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.

Dépôt au coin des rues Canal et Basin.

A dater du 1er mai et jusqu'à nouvel ordre, les trains le dimanche partiront à chaque heure, de 7 heures du matin à 10 heures du matin, et alors toutes les demi-heures jusqu'à 3 heures du soir, après quoi tous les quarts d'heure.

Dans la semaine de 6:30 à 9; alors à chaque heure jusqu'à 3. Ensuite toutes les demi-heures jusqu'à 5; après quoi toutes les vingt minutes.

T. S. WILLIAMS, Directeur Général.

1erjuin—1m

CHANGEMENT de DOMICILE.
CHARLES TROUILLY.
57 RUE DE CHARTRES.
A l'avantage d'annoncer à sa clientèle que le 1er novembre prochain, son magasin "susdit" ainsi que ses ateliers pour la fabrication des cheveux postiches, ainsi: ses salons de coiffure seront transférés
132 RUE CANAL.
Voulant renouveler entièrement son stock, consistant en bijoux de deuil et de fantaisie, brosserie, cristaux de Baccarat, articles d'écaille et d'ivoire, ombrelles et éventails, bonnets de bain, etc., etc., tous ces articles, ainsi que les marchandises reçues dernièrement par le steamer St-Louis, seront vendus en LIQUIDATION à partir du 24 courant.
22mai—1m

TAPIS. TOILES CIRÉES.
NATTES DE CHINE.
ELKIN & Co.,
100 .... Rue du Canal 100
Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.
Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et NAPIER.
Aux prix les plus réduits.
11avril—3mPP

NATTES, NATTES,
Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.
Achetez là où est le plus vaste fonds
A. Brousseau's Son,
MAGASIN DE TAPIS.
17 ..... RUE DE CHARTRES 17
Rideaux en dentelle et Mousseline Nottingham.
STORES DE FENETRES,
Articles de Rideaux,
Articles de Tapisserie.
Venez juger par vous-même de la modicité des prix.
30 mai—

LES HERITIERS
J. LEVOIS
133 rue du Canal.
ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de
Marchandises sèches de Printemps et d'Eté.
IMPORTES PAR EUX.
A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.
9 mai—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 JUIN.—CLASSE No 149.
Tirage de 4 heures P. M.

35	1	19	56	5	57	55	51	3	58	71	32	24	50

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 23 juin 1880—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS M. PILIE,
Commissaires.

Les passe de ces tirages [illegible]